

**Quand les collectivités s'engagent pour l'égalité femmes-hommes (/experiences/quand-les-collectivites-sengagent-pour-legalite-femmes-hommes)**

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des dix objectifs de la politique de la ville inscrits à l'article 1er de la loi Lamy de 2014. Comment les collectivités s'organisent-elles pour concourir à cet objectif ? Illustration avec deux collectivités : Grenoble-Alpes Métropole, représentée par Anne-Laure Carrier, chargée de mission égalité femmes-hommes, et la Ville de Saint-Priest (commune de la Métropole de Lyon), par la voix d'Olivier Pipard, directeur de projet politique de la ville et copilote du plan de lutte contre les discriminations.

**Téléchargement(s)**

- [Quand les collectivités s'engagent pour l'égalité femmes-hommes](https://www.labo-cites.org/system/files/documents/experiences/2019-01/p14-15_C68_EXP_Carrier-Pipard.pdf)  
([https://www.labo-cites.org/system/files/documents/experiences/2019-01/p14-15\\_C68\\_EXP\\_Carrier-Pipard.pdf](https://www.labo-cites.org/system/files/documents/experiences/2019-01/p14-15_C68_EXP_Carrier-Pipard.pdf)) PDF - 72.25 Ko

**Liens**

---

- ◀ [Cette expérience est extraite du cahier du développement social urbain n°68 - Deuxième semestre 2018 : voir le cahier \(/publication/elles-les-quartiers-populaires-au-feminin-les-cahiers-du-developpement-social-urbain\)](#)